

Commune de  
**BARBAZAN**  
(Haute-Garonne)



STATION THERMALE  
CLASSEE

**Arrêté portant nomination stagiaire  
de Madame FORNASIER Marie-Louise  
au grade d'adjoint technique**

Madame le Maire de BARBAZAN,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

(le cas échéant) **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

**Vu** le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

**Vu** la délibération en date du 11 août 2022 créant l'emploi d'agent de propreté et de restauration à temps non complet d'une durée de 15 heures hebdomadaires, rectifiée par la délibération du 20 octobre 2022

Considérant l'ancienneté de l'agent correspondant :

8 ans 1 mois 20 jours (après conversion temps plein) de services en qualité de salarié de droit privé, repris à hauteur de la moitié de leur durée soit 4 ans et 25 jours,

Considérant que l'agent opte pour la reprise des services privés, plus favorables,

Considérant que l'agent dispose d'un délai de **1 an** à compter de la nomination en qualité de stagiaire pour opter en faveur de l'ancienneté la plus favorable,

Considérant que Madame FORNASIER Marie-Louise a satisfait aux conditions de recrutement,

**Arrête**

**Article 1**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Madame FORNASIER Marie-Louise, domiciliée Impasse de l'Arriouet à Barbazan, est nommée **Adjoint technique stagiaire** pour exercer les fonctions suivantes : agent de propreté et service en restauration scolaire sur un poste à temps complet à raison de 15 heures hebdomadaires, pour effectuer un stage d'une durée d'un an.

**Article 2**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, Madame FORNASIER Marie-Louise est classée au 5<sup>ème</sup> échelon de son grade, échelle C1, avec une ancienneté de 25 jours, indice brut 374, indice majoré 345 et percevra une rémunération calculée sur la base de 15/35.

**Article 3**

Durant la période de stage, Madame FORNASIER Marie-Louise sera astreinte à suivre une formation d'intégration d'une durée totale de cinq jours auprès du CNFPT,

**Article 4**

En cas d'insuffisance professionnelle et après une période au moins égale à la moitié de la durée normale du stage, il pourra être mis fin au stage de Madame FORNASIER Marie-Louise, après avis de la commission administrative paritaire,

**Article 5**

Madame FORNASIER Marie-Louise cotisera au régime général de la sécurité sociale ainsi qu'à l'IRCANTEC.

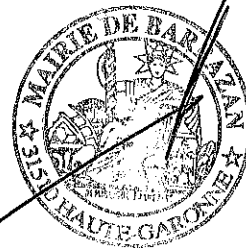
**Article 6**

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, à la présidente du centre de gestion, au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressée.

Fait à Barbazan, le 19 décembre 2022

Madame le Maire,

Michèle STRADERE



Notifié le :

23.12.2022.

Signature :

*[Handwritten signature]*

Madame le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>